

Sida - Echange de seringues

Doc	a069015
Date de publication	17/06/1995
Origine	NR
	Sida
Thèmes	Toxicomanie

Un projet de comptoir itinérant d'échange de seringues est soumis au Conseil national.

Avis du Conseil national :

Le Conseil national de l'Ordre des médecins a, en sa séance du 17 juin 1995, émis l'avis suivant concernant votre demande du 17 janvier 1995.

Le Conseil national encourage les initiatives de santé publique vis-à-vis des toxicomanes pour autant que les campagnes sanitaires soient sous la responsabilité d'un médecin nommément désigné. Le médecin doit se référer aux avis du Conseil national en la matière et notamment à l'avis du 16 octobre 1993 au sujet du Sida, dont copie ci-jointe. Il ne peut s'annexer l'action. En y participant il veillera à respecter les règles déontologiques. La publicité sur place doit éviter toute mention d'une institution ou organisation médicale et s'entourer de toute la prudence et discrétion nécessaires.